

COMORES : LES ILES VICTIMES DE LA DEFORESTATION

150 000 arbres à planter

L'ONG comorienne Dahari a lancé un appel aux dons sur un site de financement participatif. Avec 55 000 euros, elle espère planter quelque 150 000 arbres dans les îles de l'Union et aider les communautés locales à lutter contre la déforestation. Un disque doit être enregistré avec des artistes tels que Nawal ou Mounawar.

La musique n'adoucit pas seulement les mœurs, elle peut aussi aider au reboisement des Comores. L'organisation non-gouvernementale (ONG) Dahari, installé sur l'île d'Anjouan depuis 2013, a lancé, fin décembre, un appel aux dons sur un site de financement participatif. Il ne reste que huit jours pour y participer.

L'objectif de cette opération est de récolter 60 000 dollars US, soit environ 55 000 euros, pour une opération de reboisement dans le petit pays de l'Océan Indien qui devrait débuter en septembre prochain.

Des artistes comoriens ont été sollicités par l'ONG et le groupe Ouvoimoja pour participer à cette action. Une dizaine d'entre eux, dont Nawal, Mounawar ou encore Maalesh, a accepté et enregistrera, entre février et avril, un album, «Sing 4 Comoros forests», dont la vente permettra de contribuer, en partie, au projet.

Dahari prévoit de replanter 150 000 arbres, d'abord sur Anjouan. Elle s'est basée sur un rapport du FAO, le fonds des Nations-Unies consacré à l'agriculture, qui indiquait que l'U-

nion des Comores a enregistré le plus fort taux de déforestation dans le monde entre 2000 et 2010, soit 9,3 % par an. Selon les données fournies par l'organisation Global forest watch, 65 hectares de forêt ont été détruits de 2001 à 2012. Seulement 7 % du petit territoire insulaire seraient aujourd'hui recouverts de forêt naturelle. L'activité humaine est en partie responsable de ce phénomène, le bois coupé étant utilisé notamment comme combustible.

Cette déforestation a entraîné un assèchement des rivières, selon l'ONG comorienne. En cinquante ans, plus de deux tiers des rivières auraient disparu. Outre le tarissement des sources, une forte érosion et une perte de fertilité des sols ont également été relevés.

«L'idée est de faire participer la population locale à cette action», explique Anne-Gaëlle Borg, coordinatrice au sein de Dahari. Plusieurs comités de gestion ont été créés et des pépinières ont vu le jour pour les reboisements à venir. Les communautés locales sont aujourd'hui pleinement impliquées dans ce projet. «Le reboi-

sement doit permettre aux agriculteurs d'Anjouan d'augmenter leurs revenus», pense Anne-Gaëlle Borg.

Plusieurs espèces d'arbres ont été choisies : des arbres fruitiers et des arbres cultivés pour leur bois (avocatier, mandarinier, arbre à pain), des arbres à croissance rapide pour former des haies anti-érosion et fournir du fourrage pour le bétail (gliricidia, sandragon) ou encore des arbres indigènes pour protéger les sources d'eau et nourrir la faune endémique (mkindri kindri, fouantsi, mpapa).

Cette action s'inscrit dans la lignée d'un programme de gestion communautaire des ressources naturelles lancé, en 2014, en partenariat avec le CIRAD grâce notamment à un financement de l'Union européenne. Les agriculteurs ont ainsi bénéficié de formations



Les agriculteurs d'Anjouan participent activement au reboisement de leur île, encadré par l'ONG locale. (Photo Dahari)

sur les techniques d'agro-écologie, de restauration des sols et de reboisement.

Le programme de gestion des ressources naturelles se focalise

également sur la conservation de la biodiversité. La faune comorienne est elle aussi victime de cette déforestation. Laroussette de Livingston, chauve-sou-

ris endémique des îles d'Anjouan et Mohéli, est menacée d'extinction du fait de la disparition progressive de son habitat.

Frédéric BANC

MAURICE SOCIETE

De nouveaux règlements pour les motards

Les motards mauriciens devront attendre 22 ans pour passer leur permis grosse cylindrée.

La mesure fait partie d'une liste prise par les autorités, censée réduire les accidents de la route.

Comment réduire le nombre d'accidents mortels sur les routes mauriciennes ? Les radars antivitesses ainsi que les amendes n'ayant pas eu un réel impact, notamment chez les motocyclistes, le ministère des Infrastructures publiques a décidé de revoir l'octroi de permis aux utilisateurs des deux-roues.

Ils sont 7 000 nouveaux motocyclistes à prendre la route chaque année. Ils représentent la moitié des 150 victimes des accidents mortels de la route l'an dernier.

A compter de juillet, certains types de motos seront interdits aux jeunes conducteurs. Les permis délivrés par la police seront catégorisés : ceux âgés de 15 à 18 ans ne pourront utiliser que les engins de 50 cm³ ; de 18 à 21 ans, ils pourront se rabattre sur les motos ne dépassant pas les 125 cm³ alors qu'à 21 ans, ils devront se contenter des 125 cm³ aux 300 cm³. A partir de 22 ans, aucune limitation n'est imposée.

Autre nouveauté : les futurs motards devront impérativement passer par une moto-école pour l'obtention d'un permis.

Depuis l'époque coloniale, il suffit d'avoir 15 ans pour obtenir un permis temporaire délivré par la police après un examen oral sur le code de la route. L'adolescent est ensuite laissé à lui-même. Il apprend à piloter sur le tas, avec un ami ou un membre de sa famille.

L'examen pratique n'a également pas changé depuis ces quatre dernières décennies. Un slalom sans fautes entre quelques cônes de signalisation

et un parcours au sein des Casernes centrales suffit pour obtenir le permis. Sans doute par peur, ils sont 200 000 détenteurs du permis temporaire, ce depuis des années, à n'avoir jamais demandé à participer à cet examen.

Afin d'éviter que les détenteurs de permis temporaires de faire durer le plaisir, ils auront un délai d'un an pour obtenir un permis permanent.

Quarante moniteurs de moto-écoles et une dizaine d'examineurs seront formés au coût de 5 millions de roupies.

Dans le but de diminuer le risque d'accidents causés par des problèmes techniques, un contrôle sera imposé de manière systématique pour toutes les deux roues, celui sur les 50 cm³ ayant été aboli sous l'ancien gouvernement.

Les motos-écoles devront opérer selon les normes françaises et des appels d'offres seront lancés pour leur mise en service. C'est l'expert réunionnais Daniel Raymond, conseiller auprès du ministère des Infrastructures publiques, qui a permis de venir avec ce train de mesures.

Des mesures avaient aussi été prises sous la direction de Navin Ramgoolam pour que les motocyclistes soient moins vulnérables sur les routes. Il y a deux ans, le port de gilets réfléchissants a été rendu obligatoire. Cette décision avait soulevé un tollé car les gilets devaient aussi être portés le jour. Une modification à la loi n'impose son utilisation qu'à la nuit tombée.

A Port-Louis, Vel MOONIEN

LES RENCONTRES DU STYLE

RENDEZ-VOUS SUR www.opel.re
POUR PROGRAMMER VOTRE ESSAI CHEZ OPEL REUNION

23 900€*
4 000€ de remise ou reprise

OPEL MOKKA EDITION
5 portes - 1.6 CDTi 136 ch Diesel Start & Stop 4x2

LE SUV QUI VOUS FAIT SORTIR DU LOT.

- Climatisation manuelle
- Equipement Bluetooth.
- Vitres AV & AR électriques
- Jantes alliage 17"
- Radio CD450 MP3 et prise auxiliaire audio 6 haut-parleurs 4x20W, Prise USB

0262 980 000

OUVERT EN JOURNÉE CONTINUE | SAINTE-CLOTILDE • SAINT-PAUL • SAINT-PIERRE • SAINT-ANDRÉ

facebook [FACEBOOK.COM/PELREUNION](https://www.facebook.com/opel.reunion) www.opel.re
SOGECORE PRÉCONISE LES PNEUS

*Prix de 27 900,00€ — Prix Net de 23 900€ après remise ou aide à la reprise de 4 000,00€, Hors Carte Grise, Peinture Métal, Frais de Mise à la route & Malus éventuel. Consommation Mixte : 4,3l / 100 kms ; Emissions de CO2 : 114 g/km. Offre réservée aux particuliers à La Réunion et valable jusqu'au 10 février 2016 dans la limite des stocks disponibles. Visuels non contractuels. Les véhicules peuvent comporter des accessoires ou options non disponibles. Sauf erreur d'impression. Voir conditions en concession.